



L’an deux mille vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	41	Suffrages exprimés :	55
Absents :	14	- dont POUR :	55
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	0	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. GUILLOT Philippe	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme HAQUET Sonia	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOËS Fabrice	Mme JAUFFRET Sylvie	Mme PLAZI-PONTET Annie
Mme COLOMBO Dominique	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
Mme CRESPIER Delphine	M. KITAEFF Richard	Mme STELLA Aurore
M. DALVERNY Bernard	M. LAFFORGUE David	Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme DECHER Martine	Mme LECAUDEY Aurélie	M. TERRANE Pascal
Mme DOSSARD Amandine	M. LIBERATO Fabrice	M. TOUACHE Thierry
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. VILLA José
Mme FASSETTA Véronique	Mme MARTIN Bénédicte	
M. FONTANARAVA Eric	M. MAUREL Frédéric	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RIVET Jean-Philippe à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric à M. JUSTINESY Gérard
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie
Mme PONCE Ondine à M. KITAEFF Richard
Mme CATALANO-LLODES à M. LAFFORGUE David
Mme NEMROD-BONAL Marie-Thérèse à M. LIBERATO Fabrice
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry
M. FREDIN Grégory à Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne à Mme DOSSARD Amandine
Mme PIERI Julia à M. DAUDET Gérard
M. VOLLAIRE Olivier à M. BLANC Gérard
M. TABOULET Philippe à Mme Delphine CRESPIER
M. BLANES Patrick à M. BATOUX Philippe

Secrétaire de séance : Mme LECAUDEY Aurélie

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :



N° 2026-050

AFFAIRES GENERALES - Désignation des représentants de LMV
agglomération au sein du Parc naturel régional du Luberon -
PNRL

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-1 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le Code de l'environnement et notamment les dispositions relatives aux parcs naturels régionaux et aux syndicats mixtes chargés de leur gestion ;*
- *Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon approuvés par arrêté préfectoral, et notamment les articles relatifs à la composition de son comité syndical et à la représentation de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;*
- *Vu le procès-verbal de l'installation du conseil communautaire en date du 09 avril 2026 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 20 avril 2026.*

Le Parc naturel régional du Luberon est géré par un syndicat mixte regroupant la Région, les Départements et les collectivités concernées, dont la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Les statuts du syndicat mixte prévoient que LMV Agglomération dispose de représentants au sein du comité syndical du Parc, lesquels participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la charte du Parc et des actions menées sur le territoire.

À ce titre, il appartient au conseil communautaire de procéder à la désignation, parmi ses membres, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de LMV Agglomération au sein du Parc.

La candidature proposée pour représenter LMV au sein du parc du Luberon :

1 Titulaire	1 Suppléant
Claude SILVESTRE	Sylvie GREGOIRE

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil pourra décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en sera donné lecture par le Président.



République française

2026/

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 30 avril 2026

Le Conseil Communautaire,
Oui le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés

- DESIGNER les représentants titulaire et suppléant de LMV Agglomération au sein du PNRL ;
- AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Aurélie LECAUDEY

Réceptionné le :

Cavaillon, le 5 mai 2026

Pour le Président
empêché

Le Président,

Patrick SINTÈS
Vice-Président

Gérard DAUDET

